



***Le 30 avril dernier, l'association TOQUALOI donnait son coup d'envoi. De la toque à la loi, il n'y a plus qu'un pas.***

Le 30 avril 2019 était enregistrée à l'Assemblée Nationale la proposition de loi n°1890 relative à la protection des recettes et créations culinaires déposée par la Députée des Alpes Maritimes Marine Brenier. Aujourd'hui, la proposition est toujours en attente d'être mise à l'ordre du jour de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à laquelle elle a été attribuée.

Maître Thimothée FRINGANS-OZANNE, qui fait partie de l'équipe de rédacteurs de la proposition grâce à son travail de thèse de doctorat de droit sur le sujet, a créé l'association TOQUALOI. En son Bureau, se sont réunis Annie Grimont-Bienvenu, comptable, Yohan Gouverneur, pâtissier, Yann Lorang, avocat au Barreau de Lyon et Franck Viano, amoureux de la cuisine niçoise. L'objet de l'association est de faire rayonner le droit, la cuisine, la pâtisserie et la gastronomie de manière générale, de faire connaître la problématique de la protection des recettes et créations culinaires par le droit et d'organiser divers événements en relation avec cette thématique. L'association a pour objectif de présenter cette proposition de loi, d'en soutenir la mise à l'ordre du jour et d'en favoriser le vote par les Parlementaires en vue de son entrée en vigueur.

Pour marquer les 2 ans anniversaires du dépôt de la proposition, ont été présentés, lors de la visioconférence du 30 avril, le contexte de la naissance de la proposition de loi, le contenu de celle-ci et la création de l'association TOQUALOI.

Les membres du Bureau ont pu répondre aux questions des participants car le sujet ne laisse jamais indifférent. Il suscite intérêt, interrogations et débats.

L'association a mis en place une pétition sur la plateforme de l'Assemblée Nationale afin que les signataires de cette dernière puissent soutenir la proposition de loi et contribuer à sa mise à l'ordre du jour. N'hésitez pas à la signer à cette adresse : <https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-397> !

Prochaine étape : la création du site internet de l'association [toqualoi.org](http://toqualoi.org) pour recueillir les adhésions !

En attendant, pour suivre les prochaines actualités de l'association, n'hésitez pas à rejoindre la Page Facebook de l'association TOQUALOI : <https://www.facebook.com/toqualoi/> et nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

**Association Toqualoi**